



Département du Haut-Rhin  
Arrondissement de Mulhouse  
3412-MB/SC

**ARRÊTÉ N° 2023/2377**

**Portant délégation de fonctions**

**Le Maire de Mulhouse**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-18 et L 2122-32

Vu l'élection du Maire du 4 juillet 2020

Vu les délibérations du conseil municipal du 4 juillet 2020, du 17 juillet 2020 puis du 2 février 2023 fixant le nombre d'Adjoints au Maire

Vu l'élection des Adjoints du 4 juillet 2020, du 17 juillet 2020 et du 2 février 2023

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

**M. Charles HUNOLD**, conseiller municipal, est délégué :

- à l'artisanat local,
- à la lutte contre la pollution sonore dans le cadre du Plan de Prévention du Bruit.

Par ailleurs, il assiste Monsieur Philippe TRIMAILLE, Adjoint au Maire.

**Article 2**

Monsieur Charles HUNOLD est désigné pour remplir les fonctions d'Officier d'Etat Civile en cas d'absence ou d'empêchements des adjoints.

**Article 3**

Les délégations visées à l'article 1 et 2 du présent arrêté sont exercées sous ma surveillance et ma responsabilité.

#### **Article 4**

Elles prennent effet à ce jour pour la durée du mandat du Conseil d'agglomération, sauf révocation de ma part.

#### **Article 5**

Le présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la Ville de Mulhouse, inséré au registre des arrêtés et ampliation sera notifiée :

- aux intéressés,
- à M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Mulhouse,
- au Secrétariat Général pour inscription au registre des arrêtés.

Fait à Mulhouse, le 14 décembre 2023

Madame le Maire

Michèle LUTZ

Spécimen de signature de M. Charles HUNOLD :

Spécimen de paraphe de M. Charles HUNOLD :

Copie par courriel :

- au service Accueil pour publication sous forme électronique sur le site internet de la Ville de Mulhouse
- aux adjoints intéressés
- au service des affaires démographiques
- au service contrôle et comptabilité centrale
- au service ressources humaines
- au service affaires juridiques
- au service attractivité et animation de la ville
- à la direction urbanisme, aménagements et habitat
- au Trésorier Principal de Mulhouse
- au Procureur de la République près le Tribunal Judicaire de Mulhouse